

Édition du
"REVEIL DU NORD"
 116 bis, rue de Paris, LILLE
 Bureaux à PARIS,
 43, boulevard Haussmann (9^e)

D'Équité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAU
ROUBAIX T. 661
 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING T. 645
 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

LA CHINE

chaudière en ébullition

Comment se présente le sanglant conflit qui divise l'ancien et immense Empire du Milieu :

Les nouvelles qui, depuis quelque quinze jours, parviennent de Chine, ne sont rien moins que rassurantes.



Hankou a été évacuée par les étrangers. De graves événements s'y sont déroulés. Des résidences y ont été pillées, assiégées... L'agitation continue.

A Changhaï, un demi-million de Chinois du Sud entourent la ville. Les renforts britanniques arrivent.

Un Ouang-Chiap, un millier d'habitants sans distinction d'âge et de sexe, ont été massacrés.

Pillages, boycotts, grèves générales, massacres, batailles imminentes entre les troupes du Nord et du Sud, tels sont les mots qui reviennent le plus souvent dans les dépêches.

Qu'est-ce qui se passe-t-il exactement en Chine ? Comment se présente le sanglant conflit qui agite et menace de bouleverser l'ancien et immense Empire du milieu ?

Une longue période de chaos

On s'est accoutumé à qualifier de « Casse-tête chinois » sans plus les étudier, les événements qui se déroulent sur la Terre Jaune depuis la guerre.

Si complexes qu'apparaissent au premier abord les mouvements qui, presque sans interruption, secouent la vieille Chine, ils ne sortent pas cependant des limites de la compréhension.

Ce qui se passe en Chine ? C'est bien simple. Le Pays constitue un immense creuset, dans lequel essaiment de se fondre en un seul bloc, les quelques 350 millions d'habitants, qui vivent dans ses frontières.

Si l'on considère que la Chine est peuplée de races qui diffèrent autant les unes des autres que les races européennes diffèrent entre-elles, on conçoit la difficulté de la tâche entreprise.

En 1644, les Mandchous, jadis à priori une période d'amararchie, s'emparèrent de l'Empire et lui imposèrent une dynastie, qui reconstitua puissamment l'unité politique et qui, grâce à son armée belliqueuse et agressive, sut étouffer les séditions et se maintenir au pouvoir.

L'unité relative de l'Empire dura jusqu'en 1911. Une révolution organisée alors par les intellectuels chinois, sous la direction de Sun Yat Sen, et soutenue par les riches marchands du Sud, vint la rompre.

En 1912, le 12 février, la République était proclamée.

La révolution triomphante eut de cruels lendemains. L'anarchie suivit et la Chine, d'abord divisée en deux républiques, celle de Pékin et celle de Nankin, se fractionna en autant de fiefs militaires qu'elle avait de commandants d'armée.

Alors commença la guerre chinoise qu'on peut appeler la « Guerre des Gouverneurs ». Chaque gouverneur n'avait en effet qu'une ambition, être maître de Pékin et devenir ensuite maître de toute la Chine.

On vit depuis 1918, Sun Yat Sen, dictateur de la Chine du Sud, combattre Tsai Kün et Wou fei Fou, les chefs de la Chine du Nord, avec des alternatives de défaites et de succès.

C'est dans le chaos le plus complet, qu'on lui arriva à la période actuelle.

Un but : La Chine aux Chinois

Deux armées qui s'affrontent, celle du Nord qui lutte pour les conservateurs impériaux de Pékin, avec Tchong Tso-Lin, et celle du Sud, qui groupe les Cantonais nationalistes.

Dans l'interval, en effet, s'est constituée en Chine du Sud, sous l'impulsion de Sun Yat Sen, un grand parti politique, le « Kuomintang » dont le siège est à Canton et dont l'élément vital est formé, comme le dit le grand écrivain anglais Wells par la grande masse des étudiants que les idées occidentales ont affranchis.

Ce parti, que soutiennent les bolchevistes, mais qui n'a rien de bolchevique, est en réalité un parti nationaliste, qui veut rendre les Chinois, libres de contrôler à leur guise, leur vie politique et économique, d'instituer des tarifs douaniers correspondant à leurs intérêts, et d'abolir les droits iniques d'extraterritorialité.

Le « Kuomintang » s'inspire de l'idée « La Chine aux Chinois ». C'est en vertu de ce principe qu'il lutte contre la Chine du Nord, conservatrice, d'essence nationaliste, il est naturellement xénophobe, et combat tout ce qui est étranger, d'où les excès de toutes sortes signalés par les dernières dépêches reçues.

Telle est l'explication des graves événements qui secouent actuellement la vieille Chine. Lequel des deux partis triomphera ? Lequel des deux tendances l'emportera ? Ceci sera réservé aux Européens et Américains qui ont des concessions, dans les quatre centres autorisés de Changhaï, Tientsin, Canton et Hankou ?

Dans l'état actuel des choses, nul ne peut le prévoir. L'avenir le dira.

Le raid France-Madagascar et retour

M. Georges Leygues, ministre de la Marine vient d'inscrire d'office au tableau, pour le grade d'officier de la Légion d'Honneur, le lieutenant de vaisseau Bernard pour « Avoir accompli avec le même hydravion et le même moteur le premier voyage Aller et retour de France-Tananarive par le Maroc, le Sénégal, le Soudan et l'Afrique équatoriale française, couvrant 28.000 kilomètres au dessus de la mer et des grands fleuves d'Afrique ».

D'autre part, le maître-principal mécanicien Rogault, est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade d'officier des Equipages de la Flotte pour « Avoir participé au raid en hydravion de France-Tananarive « Aller et retour ».

CONTRIBUABLES

ATTENTION !!!

Voici comment vous devez déclarer vos revenus sous peine d'amende :

La loi du 4 avril 1926 a considérablement modifié les lois précédentes concernant les catégories des personnes assujetties à la déclaration obligatoire, avant le 1^{er} mars de chaque année, des bénéfices, salaires et revenus quelconques pour l'établissement de l'impôt général sur le revenu.

Comme précédemment, les personnes dont le revenu total a dépassé 3.000 francs pour les célibataires, 10.000 francs pour les mariés, 13.000 francs pour celles qui ont un enfant, sont obligées de faire la déclaration CEITE ANNEE SOUS LA FOI DU SERMENT.

Mais, et c'est ce qui n'existait pas auparavant, sont également obligées de souscrire une déclaration les personnes ci-après :

- 1° Celles qui ont été imposées l'année précédente à un impôt cédulaire quelconque ; impôt sur les bénéfices commerciaux ou industriels, impôt sur les bénéfices agricoles ou autres pour un total de revenus de 1.500 francs au moins ;
- 2° Celles qui auront perçu 1.500 francs au moins de revenus de valeurs mobilières autres que les Bons de la Défense Nationale à échéance d'un an au plus, et la rente-or 4 % 1925 ;
- 3° Celles dont les propriétés bâties ou non bâties sont cotisées à la contribution foncière pour un revenu net de 1.500 francs, compte tenu de la majoration de 75 % à appliquer au revenu matriciel.

Les contribuables, qui après toutes les déductions prévues par la loi, n'ont qu'un revenu inférieur au minimum imposable, mais qui rentrent dans l'une des catégories reprises ci-dessus, sont tenus de faire la déclaration tout comme les imposables à l'impôt général sur le revenu, en se servant des formules mises à leur disposition dans toutes les mairies. Faute de produire cette déclaration dans le délai légal, ils peuvent être astreints au paiement d'une amende de 30 francs, appliquée par le directeur des contributions directes et recouvrée par le percepteur.

Quant aux contribuables imposés à l'impôt général sur le revenu et ne faisant pas de déclaration dans le délai légal, ils seront imposés d'office avec UNE MAJORATION DE 25 % ; ceux qui feront une déclaration inopportune verront leurs impositions MAJORÉES DE 25 % s'ils ont été de bonne foi et de 400 % s'ils ne peuvent établir leur bonne foi.

Toutes les dispositions de la loi du 4 avril 1926, reprises ci-dessus, sont applicables dès maintenant et doivent retenir l'attention des contribuables s'ils ne veulent pas s'attirer de graves ennuis. — C. F.

L'auteur de la tentative de meurtre d'Auchel a été arrêté hier à Lille

Nous avons signalé que M. Dutilleul, juge d'instruction au parquet de Béthune, avait lancé un mandat d'arrêt contre le Polonais Adam Samolij, mineur à Marles, qui par jalousie tenta de tuer à coups de revolver et de marteau, Mme Veuve Paquet-Tourmel épicière, à Auchel.

Le polonais qui s'était réfugié à Lille probablement dans le but de gagner la frontière belge a été arrêté hier.

Il sera incessamment ramené à Béthune.

Les aviateurs récompensés

M. Georges Leygues, ministre de la Marine vient d'inscrire d'office au tableau, pour le grade d'officier de la Légion d'Honneur, le lieutenant de vaisseau Bernard pour « Avoir accompli avec le même hydravion et le même moteur le premier voyage Aller et retour de France-Tananarive par le Maroc, le Sénégal, le Soudan et l'Afrique équatoriale française, couvrant 28.000 kilomètres au dessus de la mer et des grands fleuves d'Afrique ».

D'autre part, le maître-principal mécanicien Rogault, est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade d'officier des Equipages de la Flotte pour « Avoir participé au raid en hydravion de France-Tananarive « Aller et retour ».

Voici, mesdames, la coupe "coquille"



Un coiffeur parisien vient de lancer une nouvelle coupe de cheveux pour les femmes. Cette nouvelle coupe, appelée « la coquille » a combié devoir obtenir le succès.

Le mouvement xénophobe chinois prend de l'extension

Le consul belge à Hankou a été incarcéré ; des émeutes se sont produites dans une filature britannique de Changhaï

Le mouvement xénophobe chinois dont nous avons déjà parlé et qui, en premier lieu, ne visait que les Anglais et les Américains prend ainsi d'ailleurs qu'il était prévu, de l'extension. On annonce en effet, que le consul belge à Hankou a été molesté par un groupe de coolies, agissant à l'instigation d'un certain nombre de courtiers chinois, contre lesquels il engagea récemment une action judiciaire qui aboutit à leur condamnation. Les agresseurs l'ont maltraité et conduit de force à l'ancien bureau de police russe, où il fut détenu. Le consul général français a demandé à rendre visite à son collègue, mais il s'est heurté à un refus formel de la part des émeutiers.

On annonce d'autre part, qu'à Changhaï, des émeutes se sont produites dans deux filatures britanniques où un millier d'ouvriers

le fermer. Le consul se tient actuellement à bord d'un canot sur le fleuve.

Le commissaire français des douanes rempli également ses fonctions à bord d'un canot. Une douzaine d'étrangers, dont des femmes et des enfants, sont toujours à Kou-Ling où ils préfèrent rester. Outre des canonnières britanniques et un poseur de mines américain, le « Pencil », une canonnière japonaise, est mouillée au large de Kio-Kiang.

Le boycottage, la grève, etc.

On mande de Changhaï : Une dépêche de Tchong-Sha, capitale du Hou-Nau, annonce que le boycottage et la grève xénophobe ont commencé. Un télégramme de Tchong-Sha annonce que l'on prépare l'évacuation de 400 Britanniques et de 200 américains du Tché-Tchouan occidental.



UN DETACHEMENT DE TROUPES IMPERIALISTES SUR UN CHAMP DE BATAILLE

de nombreux femmes, ont causé des dégâts. Les émeutiers se sont dispersés à l'arrivée des agents de police, sur lesquels ils ont lancé des projectiles. Quelques policiers ont été légèrement blessés.

Enfin, selon le correspondant du « Times » à Manille (Philippines), le destroyer américain « Ideal », chargé de munitions, a quitté Manille le 12 janvier, à destination de Changhaï.

L'ancien bateau amiral « Floron » faisant route pour l'Amérique, rebrousse chemin pour transporter les 300 fusiliers marins de Guan qui ont reçu l'ordre de se rendre en Chine.

D'autre part, on mande d'Hankou à l'Agence Reuters : Les ressortissants britanniques peuvent maintenant circuler librement dans la concession britannique. L'évacuation des étrangers de l'intérieur est rendue difficile en raison de la pénurie de bateaux, et d'autres moyens de transport, ainsi que de coolies à la suite du boycottage général.

Le Consul belge a été relâché

Il résulte d'un télégramme parvenu au Ministère des Affaires Étrangères belge que le consul de Belgique à Hankou a été arrêté dans les circonstances suivantes :

Ayant voulu, en sa qualité de consul des Pays-Bas, s'opposer à ce que le directeur d'une filature hollandaise soit emmené par un commerçant chinois, policier avec l'agent belge et l'avait fait conduire au poste de police chinois.

Le consul de Belgique a été relâché à la suite d'une intervention énergique du consul de France. Le ministre de Belgique à Pékin a remercié le ministre français et a insisté, de la question, le ministre des Pays-Bas.

L'occupation de la concession de Kio-Kiang par les Cantonais

On mande d'Hankou à l'Agence Reuters : Des étrangers arrivés de Kio-Kiang disent que les autorités cantonnaises ont placé des sentinelles dans la concession britannique de Kio-Kiang. Les derniers étrangers sont une douzaine d'hommes, ont été envoyés à bord des navires britanniques, où ils sont arrivés à Bryon près des transistères dans le but d'emporter les archives du consulat avant de

UN NOUVEAU COIN DE PARIS



C'est celui qui ferme avec les grands boulevards, le boulevard Haussmann, récemment terminé et qui sera inauguré officiellement demain, samedi. On remarque les deux tribunes élevées pour les personnages officiels, qui assisteront à la cérémonie.

Les élections sénatoriales du Pas-de-Calais ont été validées

Au cours de sa séance d'hier après-midi, le Sénat a validé conformément aux conclusions des bureaux, les résultats des élections dans les départements suivants : PAS-DE-CALAIS, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Meulle, Aube, Seine.

La séance a été levée à 18 h. 30.

Le prix du pain reste le même dans le département du Nord

La Commission consultative des farines s'est réunie hier à la Préfecture du Nord et a décidé de laisser le prix du pain à 2 fr. 25 le kilo dans le Nord.

Après examen des cours des blés et des frais de mouture la commission n'a pu admettre une baisse dans le prix du pain et a maintenu le « statu quo ».

Le drame de Liévin

Théophile Lefebvre est écroué à la prison de Béthune.

Les gardiennes ont conduit hier, au Parquet de Béthune, le nommé Théophile Lefebvre, 32 ans, marié à Liévin qui tenta, ainsi que le « Réveil » l'a relaté, de tuer à coups de revolver son amie Marie Thobois, âgée de 48 ans.

Après l'interrogatoire de forme de M. Dutilleul, juge d'instruction, Lefebvre a été conduit à la prison et écroué.

LA CAPTURE D'UNE BANDE de pilliers de gares

Une nouvelle arrestation a été opérée hier à Tourcoing

Cette affaire prend une envergure considérable. On se trouve en effet devant une bande bien organisée, dont la plupart des membres ont déjà fait leurs preuves ; tous sont des repris de justice ayant subi de nombreuses condamnations.

Une femme arrêtée

M. Drotton a, dans la journée d'hier, continué son enquête ; il a tout d'abord longuement interrogé la femme B., qui est mêlée à l'affaire comme reculeuse et il la maintient en état d'arrestation.

D'autre part, il a conduit le chef de bande Désiré Descamps, l'intermédiaire lequel mis à disposition, fréquentait les grands milieux où se traitaient les affaires.

D'après ses premières déclarations, il n'aurait participé qu'à l'écoulement des laines volées chez M. Holden, pélagier de Croix. Les balles de laines une fois enlevées, étaient conduites chez un des inculpés, le sieur Carbon G., entrepreneur de charpente, rue de Thionville, 33, à Croix, en attendant d'être négociées.

Descamps a déclaré au commissaire, un certain M. G., L., négociant en laines à Tourcoing, qui lui aurait acheté 23 balles de laines brutes à raison de 18 francs le kilo. M. Drotton fit alors rechercher le négociant en question et lui fit subir un long interrogatoire.

Les déclarations du négociant en laines

M. L., déclara d'abord qu'il était de bonne foi et qu'il avait acheté, il avait payé. Il exhiba toute une série de factures, portant l'entête de M. Carbon, entrepreneur de charpente et menuiserie à Croix. C'est alors que M. Drotton fit remarquer à M. L. qu'il aurait dû voir un marchand de bois ne pouvait être négociant en laines et que le prix de 18 fr. le kilo de laine au moment où la livre était à 170, était singulier.

Après lui avoir fait signer sa déclaration, M. Drotton a libéré M. L. en liberté en attendant d'autres indications.

Aujourd'hui vendredi, Descamps Désiré, Ferdinand Caubin et la femme B., seront conduits au Parquet où l'enquête se continue.



Joseph DESCAMPS et Ferdinand CAUBIN

On s'attend ce matin à de nouvelles arrestations. Les policiers ont toujours la deuxième étape et ce que sont devenues les quatre pièces de tissu volées le 3 janvier en gare de Roubaix. On se la demande que c'est un piège qui les a entraînés dans le piège inconnu, de complicité avec Rousseil. Ce dernier a choisi M. Lévy comme défenseur et les inculpés Albert et Julien Bryon, M. Paul Thellier.

Les disparitions dans notre région

Un soldat permissionnaire n'a pas été vu à Maubeuge depuis 14 jours

Le 31 décembre 1926, arrivait en permission, à Maubeuge, le soldat Robert Charrette, âgé de 31 ans, qui faisait son service militaire à Metz dans la section des secrétaires d'Etat-Major.

Bien qu'il soit marié, il était resté chez ses parents qui habitent au Pont Houge à l'intersection de la rue d'Haumont et de la rue Henri Soufflot.

Rien de nouveau de leur enfant avait apporté la fois chez ses braves gens et l'on se promettait déjà de passer en famille une joyeuse année.

« Hélas ! ce comédien commençait à peine à dire le premier d'années et de l'armes.

Après avoir passé une partie de la journée chez lui, Robert Charrette se rendit en ville. C'était vers 11 heures, nombre de gens étaient en promenade, mais le soldat rencontra plusieurs de ses anciens camarades et, en leur compagnie, alla boire la bière de l'amitié dans un café de la rue de France. On le retrouva vers 13 h. 30, au café Français, compagnie d'anciens collègues de la Société de football, dont il avait fait partie.

Il sortit de cet établissement vers 19 heures. A partir de ce moment on ne le vit plus. Et depuis ce jour de son arrivée, il y a quatorze jours exactement, Robert Charrette n'a pas reparu à son domicile et personne ne peut donner d'indications permettant de retrouver sa trace.

Un plein mystère

Et depuis lors, ses malheureux parents se morfondent dans d'atroces inquiétudes. La persécution de Maubeuge, ouverte étend chaque jour le rayon de son enquête sans que jusqu'ici aucun indice sérieux ne vienne éclairer le mystère de cette étrange disparition.

Rien de troublé dans la vie de ce garçon. Partout, chez son ancien patron, chez ses camarades, à l'armée, les renseignements recueillis sur Robert Charrette sont des plus favorables.

On ne lui connaît pas de liaison féminine ayant pu l'entraîner à un acte de désespoir. Jamais, ni dans ses lettres ni dans ses conversations, le jeune soldat n'avait manifesté la moindre fatigue, le moindre ennui de la vie militaire et dans sa section de l'état-major il avait un poste de confiance.

Rien de pareil, par conséquent vouloir le pousser à la désertion. Il était, d'autre part, sobre, et on ne peut imaginer sur le compte de l'incrimination d'une baisse dans le prix du pain et a maintenu le « statu quo ».

EN 2^e PAGE. — Le facteur Vialat de Loos-en-Gohelle, a été retrouvé noyé.

LA LIVRE A 122.25

Les cours de la livre, du dollar et du belga continuent de se maintenir à environ 122.50, 25.20 et 3.50 ; la journée d'hier, la Bourse de Paris fut en effet sans changement en comparaison avec la veille.

D'autre part, le dernier bilan de la Banque de France accuse une diminution de 450 millions pour les avances à l'Etat et de 730.530.000 francs pour l'étranger.

La querelle sanglante de Marq-en-Barœul aux Assises du Nord

Derrien, qui tua un paisible passant, a été acquitté

La conséquence tragique d'un drame est toujours malheureuse, quelle qu'en soit la victime.

La conséquence de celui qui s'est déroulé à Marq-en-Barœul, dans la nuit du 25 au 26 juillet dernier, et que la Cour d'Assises a jugé hier, jeudi, est d'autant plus grave que c'est un pauvre garçon étranger à la cause déterminante qui paye de sa vie.



Joseph DERRIEN, auteur de l'acte d'accusation. M. AUBERTOT, président de l'accusation.

Dans un geste de colère ou d'effroi, voulant attendre celui qui l'avait provoqué, Joseph Derrien blessa à mort l'infortuné Verstraete.

Tels sont les faits, dans leur laconisme navrant.

L'interrogatoire

La livre inférieure pendante et la bouche constamment ouverte donne à l'accusé un air ah ! ! Derrien, un jeune homme maigre, au visage osseux.

Il se débattait avec énergie et, levant la tête souvent, pour intervenir.

Au fond, cet homme n'a point l'air d'un méchant garçon.

Dès le début de l'audience, il manifesta des regrets qui semblaient sincères.

En pleurant, il déplore le drame dont il fut l'auteur et qu'il attribue à la peur, qui lui a fait perdre tout sang-froid.

L'interrogatoire nous apprend qu'il a toujours été fort bien considéré et noté. Ses antécédents sont excellents.

Peut-être, peut-on lui reprocher la fréquence de ses jeunes turbulents et celle d'estaminets dont il est — c'est le président qui l'assure — prudent de se garder.

Il fait simplement le récit de la querelle préliminaire.

— Vandekerckove, que je connaissais depuis un an, m'a demandé de passer à sa maison, rue Jules-Guesde, fille du cabaretier de chez qui nous serions. Je lui ai répondu que je ferais ce qu'il me plairait. Il a alors enlevé son veston. J'ai eu peur. J'ai sorti mon revolver. Puis un jeune homme et ma sœur m'ont fait rentrer chez moi.

— Mais pourquoi êtes-vous monté au premier étage et avez-vous tiré deux coups de revolver ?

— J'avais l'impression que Vandekerckove allait enfoncer la porte. Alors... j'ai eu peur.

— Vous avez été militaire, marin, vous n'avez pas beaucoup de sang-froid.

— C'est que déjà, voici quatre mois, j'ai été attaqué. Ça m'est revenu et j'ai été affolé. Vous voyez cependant quel résultat s'en est suivi.

— Oh ! c'est bien malheureux. Je regrette beaucoup.

L'interrogatoire est terminé, Derrien s'est fait sur le banc, la tête dans ses mains.

Dépositions

Le docteur Carbon, ter, médecin légiste, d'abord. Puis, le garde-champêtre. Rapport habituel.

Une demoiselle Hochedez se trouvait dans l'estaminet Reuters, 34, rue Jules-Guesde, quand tous les jeunes gens Vandekerckove, Verstraete et Derrien, notamment, y étaient le soir du drame.

Elle vient dire que Vandekerckove a demandé des explications à Derrien au sujet de la jeune tenancière.

— Vous n'avez rien vu, dit-il ?

— Non, c'est après qu'il eut fait usage de son arme.

— Pourquoi après ?

— Parce que s'il était descendu dans la rue, je l'aurais corrigé (sic).

D'autre part, votre cousin vous avait-elle demandé de la protéger ?

— C'est M. Thellier qui fait poser cette question au témoin.

— Non, mais Derrien était incorrect avec elle.

M. SALOMEZ est intervenu pour faire entrer Derrien et lui dit l'avoir empêché de tirer dans la rue.

M. CROMBEZ, camarade de l'infortuné Verstraete, affirme que Derrien, à l'estaminet, était d'attitude correcte vis à vis de Mlle Reuters.

A la demande du défenseur, le témoin précise que lorsque Derrien apparut à la fenêtre, Vandekerckove lui cria : Tu ne me fais pas peur avec ton pétard. Descend dans la rue.

Mlle Céline DERRIEN, sœur de l'accusé, raconte comment elle vit son frère surpris avec Vandekerckove. Aidée de M. Salomez, elle fit rentrer Derrien à sa maison.

Mlle Victorine REUDERS, cause indirecte du drame, avoue avoir été la maîtresse de Vandekerckove, mais elle déclare que trois mois avant la scène tragique, il n'était plus rien pour elle.

Ce qui ne l'empêchait pas d'être jaloux,